

PAC – PREAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

Contexte

Le ministère du **Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)** a l'intention de s'approvisionner pour les services d'une conseillère en ressources humaines qualifiée au niveau supérieur pour octroyer des services de négociation en chef pour le renouvellement des conventions collectives entre le CRSH et l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC). Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces services à Emond Harnden LLP, 707, rue Bank, Ottawa, ON K1S 3V1. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

Le ministère du **Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)** a l'intention de s'approvisionner pour les services de négociation en chef pour le renouvellement de ses conventions collectives entre le CRSH et l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC). Le CRSH est un organisme distinct et comme tel, est déléguée les pouvoirs et les responsabilités nécessaires par le Conseil du Trésor pour les questions liées à la gestion de cette main-d'œuvre, y compris la négociation collective.

Deux conventions collectives existent entre le CRSH et l'AFPC et les accords y sont très similaires. Chaque s'applique à une catégorie distincte des groupes de classification : la catégorie de soutien administratif (GR- 01 à GR- 04) et la catégorie des services administratifs et étrangères (GR- 05 à GR- 10).

Les conventions collectives du CRSH ont expirés le 31 mars, 2014 avec d'autres organismes et des groupes spécifiques de la fonction publique centrale distincts. (Par exemple: PA, TC, EB) En statut d'organisme distinct, le CRSH a le pouvoir de négocier cependant le mandat doit être approuvé par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Le CRSH est en position de préparer et commencer activement le prochain processus de négociation avec l'AFPC.

Les travaux comprendront ce qui suit : L'entrepreneur fournira une ressource pour les services de négociation en chef à agir individuellement comme le négociateur en chef pour le compte de l'Agence. L'entrepreneur doit être prêt à rencontrer les responsables des ressources humaines et de la haute direction du CRSH en ce qui concerne les stratégies de négociation. Il / elle doit également rencontrer des représentants du SCT

Le contrat proposé est d'une durée de 1 an, à partir du 23 Juin 2014, une période de 12 mois. Le contrat prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 12 mois supplémentaires, si nécessaire. La ressource proposée doit être disponible pour travailler immédiatement. Le contrat inclura également la fourniture à être résilié, par commodité, une fois que le processus de négociation sera complet.

Exigences minimales essentielles

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences suivantes:

1) Le fournisseur dispose d'un minimum de 10 ans d'expérience confirmée dans les services de négociation de convention collective négocié avec succès les conventions collectives dans la fonction publique fédérale canadienne , et un minimum de 5 ans d'expérience confirmée dans les services collectifs de négociation de l'accord au sein de la fonction publique fédérale canadienne pour un organisme distinct en vertu de l'annexe V de la Loi sur l'administration financière (LAF) au cours des 10 dernières années .

Un « organisme distinct » est défini à l'article 11 de la Loi sur la gestion des finances publiques : " agence distincte, une partie de l'administration publique fédérale figurant à l'annexe V.

2) Le fournisseur dispose d'un minimum de 5 ans d'expérience avec les négociateurs de l'Union en chef et des hauts fonctionnaires de niveau EX et au-dessus.

3) Le fournisseur a entraîné un minimum de 3 sessions formelles de médiation dans le cadre de la négociation collective dans la fonction publique au cours des 10 dernières années.

4) La ressource proposée par le fournisseur dispose d'un diplôme d'études postsecondaires ou une expérience minimum de 10 ans dans la négociation des conventions collectives dans la fonction publique fédérale canadienne.

5) Le fournisseur a négocié un minimum de 1 convention collective dans la fonction publique fédérale canadienne pour un organisme distinct en vertu de l'annexe V de la Loi sur l'administration financière (LAF) au cours des 5 dernières années.

6) La ressource proposée par le fournisseur doit être parfaitement bilingue en anglais et en français

Exigence de sécurité: Cette exigence est assujettie à une cote de sécurité au niveau de fiabilité.

Justification du fournisseur présélectionné

Canada a l'intention de conserver la propriété intellectuelle sous le contrat proposé sur la base que le but principal du contrat est de négocier des contrats au nom de l'Agence.

Il faut noter qu'un processus concurrentiel a été achevé sous la méthode d'achat pour des services professionnels centrés sur les tâches et les solutions (SPTS) sous l'arrangement en matière d'approvisionnement pour les Services professionnels centrés sur les tâches (AAT)) de l'offre E60ZN-13TSPS du SPTS. Aucune soumission n'ont été reçues à la suite de l'invitation.

Les fournisseurs suivants ont été invités à soumettre une proposition;

- a. Action Personnel of Ottawa-Hull
- b. André Filion and Associates
- c. Joubert Management Consulting Services – Services de conseils en gestion
- d. KPMG LLP
- e. L.Paul Frechette Consulting Services Inc.
- f. O'Grady Human Resources & Management Consulting Inc.
- g. Y2 Consulting Psychologists Inc./Psychologues consultants Y2

- h. Conoscenti Technologies Inc.
- i. Epixus Incorporated
- j. Systematix IT Solutions Inc.
- k. Acosys Consulting Services Inc.
- l. Artemp Personnel Service
- m. ConversArt Consulting Ltd.
- n. Human Resource Systems Group
- o. Mary Helen Kaizer

Le fournisseur proposé Emond Harnden LLP spécialise dans le domaine des services de négociation des conventions collective et a fourni des services similaires au CRSH dans le passé. Le fournisseur proposé possède également les qualifications requises et est également capable de fournir ces services en notre délai restrictif qui est de plus en plus diminué à la suite du processus concurrentiel précédemment échoué.

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de qualités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

La date et l'heure pour des énoncés de capacités fermeture est 14h00 HNE 19 Juin, 2014
Les demandes de renseignements et énoncés de capacités doivent être adressées à :

Martine Bergeron
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
350, rue Albert, Ottawa, ON, K1A 1H5

Téléphone: 613-996-0401
E -mail : tenders@nserc-crsng.gc.ca

Information sur les politiques

- Sous réserve de l'OMC-AMP -
- Sous réserve de l'ALENA -
- Sous réserve de l'ACI